

gravité de sa maladie. Cloué sur son lit de douleurs, au milieu des plus atroces souffrances, toujours la même sérénité illumina ses traits, et il conserva jusqu'à la fin, la franche gaieté qui faisait le fond de son caractère.

La maladie que les médecins avaient d'abord regardée comme peu dangereuse, augmenta de jour en jour avec la plus grande rapidité, et arriva enfin le moment où elle fut déclarée incurable. Le pauvre malade accueillit la fatale nouvelle avec la plus grande résignation, et se prépara avec fervour à paraître devant son créateur. Peu de jours avant sa mort, il eût le bonheur d'être admis à la profession dans le Tiers-Ordre de St François d'Assise. Cependant le trépas approchait, et notre cher confrère succomba après douze jours de maladie.

Nous te chérissions comme un frère bien-aimé! Du haut du ciel où, comme nous l'espérons, tu jouis déjà de l'éternelle béatitude, n'oublie pas ceux qui furent tes confrères et qui sont demourés dans cette vallée de larmes qu'on appelle la terre! Oui, cher ami, ton départ a brisé nos cœurs; longtemps nous parlerons de tes vertus et de tes aimables qualités; un vide immonse s'est fait dans nos âmes, et nous n'aurons que des souvenirs pour le combler. Nous nous rapplorons avec consolation les beaux exemples que tu nous laisses: lorsque l'amitié a pour fondements la piété et la bonne conduite, il n'est point de séparation qui la puisse détruire. L'absence ne détruit pas les liens du cœur quand ils sont si bien établis, elle les rend plus solides.

Ce matin un service solennel a été chanté à notre chapelle, pour le repos de l'âme de notre confrère, par M. l'abbé V. Huart, assisté de MM. les abbés F.-X. Bellay et H. Cimon, comme diacre et sous-diacre. Sa Grandeur Mgr de Chicoutimi fit l'absoute. Notre petit sanctuaire, si gai d'ordinaire, avait revêtu des décorations funèbres bien propres à faire les plus vives impressions sur nos cœurs.

Requiescat in pace!

Un élève de Belles-Lettres.

Revue parlementaire.

***, 3 mars 1879.

Je me permettrai de relever en commençant une faute typographique qui s'est glissée dans ma dernière correspondance, vu qu'elle a intrigué plusieurs de vos aimables lecteurs de la Capitale. Avec un peu de charité et d'esprit de transposition, on lira donc, à la page 95, troisième colonne, ligne 22: "un discours sévère mais pratique."

Que vous dire du Parlement depuis lundi dernier? Il n'y a guère eu que des affaires de routine. Quelques motions, interpellations, premières lectures de plusieurs projets de loi: voilà tous les travaux de la semaine.

Les documents relatifs à la question

d'impeachment, si impatiemment attendus, ont été mis devant la Chambre jeudi. On pense que la discussion aura lieu vers le milieu de la semaine. Je n'envoie pas ces papiers qui sont trop volumineux pour nos modestes ailes. Du reste, vos lecteurs pourront en prendre connaissance dans les grands journaux quotidiens.

J'hésite à vous parler d'une séance fort intéressante que nous avons eue au Sénat, je crains d'effrayer quelqu'un de vos jeunes lecteurs. Le sujet en est si terrible!... Pourtant, courage!

C'était donc mardi, le 25 février. Il s'agissait, chez nos prévoyants sénateurs, de protéger le Dominion contre la pleuro-pneumonie du bétail qui sévit dans certains Etats de la grande République voisine. L'honorable M. Haythorne, de Charlottetown, I.-P.-E., en prit occasion pour attirer l'attention du Gouvernement sur la variole, vulgairement la *picote*. "Le Gouvernement s'occupe bien de la santé des animaux, dit-il, pourquoi ne s'occuperait-il pas aussi des maladies qui affligent l'humanité?" Le rapprochement était pour le moins piquant, et la conclusion paraissait évidente pour tout l'auditoire.

Néanmoins on rejeta la responsabilité des mesures sanitaires concernant les pauvres humains, sur les gouvernements locaux à qui il incombe de protéger les provinces contre les envahissements contagieux qui s'attaquent à l'animal raisonnable; les stations de quarantaine seules relèvent du gouvernement fédéral. C'est ce que j'ai cru comprendre.

Il ressort tout de même des savantes recherches de l'honorable M. Haythorne plusieurs conclusions intéressantes que je me permettrai de reproduire:

La vaccination protège, sinon absolument, du moins considérablement contre la variole.

Administrée avec prudence et dans de bonnes conditions, la vaccine ne fait aucun tort à la santé, n'engendre aucune maladie.

Il est du devoir d'une sage administration sanitaire de rendre la vaccination universelle.

Ces conclusions sont appuyées par l'honorable M. Haythorne sur des statistiques comparées des plus convaincantes, se rapportant à l'Angleterre, à la Suède, à Terre-Neuve et à l'Île du Prince-Edouard.

Plusieurs Sénateurs partagent les idées de l'honorable M. Haythorne, entre autres l'honorable M. Baillargeon, de Québec, qui voudrait voir la vaccination obligatoire sous peine d'une amende très-sévère. "Une pareille mesure, dit-il, sauverait des centaines de vies chaque année." Et combien de teints frais et rose lui devraient un printemps... j'allais dire, éternel!

A ce que j'entends dire, l'opinion des hommes de l'art à Québec est à peu près unanime dans le même sens. Il me semble que c'est une bonne note pour la vieille cité de Champlain.

Tiens, j'allais presque patronner une opinion, au risque d'avoir des contradicteurs, et de nous susciter des ennemis! Fermons là!

Vale!

MIA.

Informations.

En autorisant le couronnement de Notre-Dame de la Salotte, le Saint-Siège a ordonné de modifier la statue conformément aux instructions contenues dans la constitution d'Urbain VIII: *Sacro sancta tridentina Synodus. L'Osservatore romano* du 6 février dit que d'après cette constitution, il est absolument défendu de sculpter, de peindre ou d'exposer à la dévotion des fidèles les images de Notre-Soigneur, de la Sainte-Vierge ou des Saints, *cum alio habitu et forma quam in catholica et apostolica ecclesia et antiquo tempore consuevit*. Il est de plus prosaït que les images qui ne seraient pas conformes à ces proscriptions soient détruites, enlevées ou modifiées suivant la teneur de ces lettres apostoliques.

Ceci mot fin à tous les faux bruits qu'on a fait courir sur la dévotion à Notre-Dame de la Salotte; dévotion qu'on disait condamnée par le pape Léon XIII.

Sa Sainteté a encore élevé l'Eglise de la Salotte au rang des Basiliques mineures.

Notre-Dame de St-Omer, église cathédrale de Mgr l'évêque d'Arras a aussi reçu le même honneur.

Ministère français.—Les âges des ministres français actuels sont les suivants: Général Grosley, 64; Amiral Jaureguiberry, 63; M. Le Royer, 62; M. Loperô, 55; M. Waddington, 52; M. Say, 52; M. de Freycinet, 50; M. de Marcère, 49; M. Ferry, 46.

Conditions de ce Journal.

L'Abeyille paraîtra autant que possible une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est 75 centimes pour les élèves des maisons d'éducation et \$1.00 pour les autres abonnés, invariablement payable d'avance. Cependant les étudiants des séminaires et collèges pourront payer en trois versements, l'un à la rentrée des classes, l'autre à Noël, et le troisième à Pâques. On s'abonne en s'adressant au Secrétaire-Trésorier, Séminaire de Québec, ou aux différents agents.

Agents: à la grande salle, M. Théophile Trudelle; à la petite salle, M. T. Giguère; chez les externes, MM. J. Genest et G. Matte; à Rimouski, M. A. Gagnon; au Collège de Lévis, M. E. Bolleau; à Ste-Anne, M. F. Chabot; à Ste-Thérèse, M. G. Gagnon; à St-Hyacinthe, M. J. Boivin.

Imprimé par P.-G. DUBUIS, Québec.